

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 09/12/2025

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation :	03/12/2025
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication :	03/12/2025
Quorum applicable : 7		

Le **09 décembre 2025 à 18 h 00**, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

#### Présents (9) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Michel GENETTAZ, titulaire.  
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.  
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.

LA PLAGNE TARENTAISE : M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Pierre OUGIER, titulaire.  
M. Romain ROCHE, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire (avec pouvoir de Fabienne ASTIER).  
M. Christian VIBERT, titulaire.

#### Egalement présente (1) :

LA PLAGNE TARENTAISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (8) : Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise (pouvoir donné à Daniel-Jean VENIAT, titulaire de La Plagne Tarentaise).  
MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Xavier BRONNER, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny, Denis TATOUD, titulaire de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

- ⇒ **Préambule SAP de 16h31 à 17h17.**
- ⇒ **Préambule OTGP de 17h20 à 18h15.**
- ⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h16.**
- ⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

#### ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :  
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2025-083 : contrat de sous-délégation des espaces enfants et remontées mécaniques associées, pour Belle-Plagne, hiver 2025-2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-084 : avenant n° 1/2026 à la convention de financement des opérations de promotion. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-085** : ouverture des stations pour l'été 2026 et l'hiver 2026-2027. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-086** : tarifs publics RM de l'été 2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-087** : tarifs publics RM de l'hiver 2026-2027. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-088** : tarifs des secours héliportés de l'hiver 2025-2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-089** : convention d'occupation temporaire du domaine public concédé pour le big air de Bellecôte, pour l'hiver 2025-2026. Décision : approuvée à l'unanimité (Hors la présence de M. Romain ROCHET).

**Délibération n° 2025-090** : modification des modalités de la taxe de séjour, à compter du 01 janvier 2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-091** : convention pluriannuelle d'objectifs ayant trait aux missions touristiques réalisées par l'OTGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-092** : conventions relatives à la tour de chronométrage de Plagne-Centre. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-093** : adhésion au contrat d'assurance groupe du CdG73 pour la couverture des risques statutaires. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-094** : convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-095** : participation du SIGP à la santé et à la prévoyance : modifications au 01 janvier 2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-096** : revalorisation de la valeur faciale des titres-repas au 01 janvier 2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-097** : subvention 2026 à l'OTGP et participation des communes à la compétence tourisme. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-098** : ouverture de crédits pour le versement de la subvention 2026 de l'OTGP pour le 1er trimestre 2026, dans l'attente du vote du budget principal 2026 du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-099** : décision modificative n° 6 au budget principal 2025 du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-100** : prise en charge anticipée des dépenses d'investissement – budget principal du SIGP, dans l'attente du vote du budget 2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-101** : compétence optionnelle Eau et Assainissement - prise en charge anticipée des dépenses d'investissement – budget annexe de l'Eau et l'Assainissement du SIGP, dans l'attente du vote du budget 2026. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-102** : compétence optionnelle Eau et Assainissement - adoption des montants des contre-valeurs de performance « Agence de l'Eau » pour 2026 pour le service public de l'eau potable du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-103** : compétence optionnelle Eau et Assainissement - adoption des montants de la contre-valeur de performance du système d'assainissement collectif « Agence de l'Eau » pour 2026 pour le service public de l'assainissement collectif du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h26.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 09 décembre 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIBERT

Le Président,  
Jean-Luc BOCH

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

18 DEC. 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
1355 Route de la Plagne - Les Provagnes  
38210 LA PLAGNE TARENTAISE

- ⇒ [Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise \(<https://www.laplagne-tarentaise.fr>\).](https://www.laplagne-tarentaise.fr)
- ⇒ [Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr \(dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux\).](#)